

parties du Canada. J'avais observé alors que les salaires et gages payés dans les villes frontières de l'Ontario étaient supérieurs aux salaires et gages payés dans les autres villes de la province de Québec. La comparaison entre les échelles de gages à Montréal et à Windsor est frappante. C'était avant qu'aucun parti ou groupe de cette Chambre n'ait soulevé la question d'établir un salaire minimum. Il y a longtemps de cela, et je pouvais alors compter sur l'assistance du chef libéral, qui m'a appris comment préparer les statistiques. Dans la suite, en 1930, nous avons réussi à faire passer une loi dont l'honorable Peter Heenan s'était fait le parrain, et dont les dispositions appliquaient les conditions du salaire minimum à tous les ouvrages publics du Dominion. C'était utile jusqu'à un certain point. Le Gouvernement n'a pas voulu aller plus loin à cause d'entraves constitutionnelles mentionnées dans un jugement rendu précédemment par la Cour suprême du Canada.

Je regrette que le Dominion du Canada donne ici un mauvais exemple. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui reproduit une question, portant le numéro 6, qui s'y trouve depuis le 29 mars, au sujet précisément du point soulevé cet après-midi dans cette enceinte. En voici le texte:

1. Quels sont les inspecteurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, a) pour la province de Québec, b) pour chacune des autres provinces?

2. A quelle classe chacun appartient-il, et que reçoit-il en traitement?

J'ai déjà obtenu le nom des inspecteurs, mais sans pouvoir jusqu'ici me faire indiquer ni leurs traitements ni leurs classes. La réponse à cette question révélera que les inspecteurs de la même classe reçoivent du gouvernement fédéral des salaires beaucoup plus élevés lorsqu'ils travaillent dans la province d'Ontario que lorsqu'ils travaillent dans celle de Québec. Voilà pourquoi on a mis tant de temps à répondre à cette question. En outre, j'ai aussi à me plaindre au sujet d'une question similaire relative aux employés de la Commission de l'assurance-chômage. Le *Feuilleton* n'a pas reproduit la seconde partie de cette question. J'ai reçu la réponse à la première partie. Je poserai de nouveau la question afin d'obtenir une réponse complète. Puisqu'elle possède la liste de tous ses inspecteurs, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'a aucune bonne raison de ne pas répondre à ma question relative à la classe et au salaire de ses inspecteurs. La commission compte dans la province de Québec plusieurs inspecteurs qui accomplissent un aussi bon travail que ceux de la province d'Ontario. On ne saurait justifier la pratique de ne pas payer

dans toutes les provinces le même salaire aux employés fédéraux qui accomplissent le même genre de travail.

Je félicite l'honorable député de Gaspé (M. Roy) d'avoir signalé ces questions. Le ministre, j'en suis certain, accordera toute l'attention possible à ses propositions. Je suis au fait du bien fondé de ses avancés sur les difficultés des employés de chemin de fer. Il y a dans mon comté beaucoup d'employés de chemin de fer et d'autres travailleurs qui doivent apporter leur diner. Ils ont besoin de beurre et de sucre. Ils sont parfois éloignés de leur foyer pendant plusieurs jours et ne peuvent se procurer du sucre ou du beurre sans leurs coupons de rationnement et cela leur occasionne toutes sortes d'ennuis. De plus, des hommes employés à un rude travail ont besoin d'une nourriture plus abondante. Le ministre pourra, j'espère, tenir compte à ce sujet de la suggestion de l'honorable député de Gaspé et le peuple canadien lui serait, je crois, très reconnaissant d'appliquer les autres suggestions de l'honorable député.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur cet amendement, je me demande combien souvent et combien longtemps on va agir de la sorte. La Chambre a été saisie de toutes sortes de questions; on a discuté la question du combustible, la question ouvrière, la question de la tenue d'une séance à huis-clos, et d'autres questions encore. Il y a eu un débat sur une bataille, au large de la côte de Gaspé, entre des corvettes et un sous-marin qui ne s'y trouvait pas. Je songe à ces choses et je me demande ensuite, comme le font sans doute plusieurs honorables membres de la Chambre, si certains honorables députés ont le droit de taxer la patience des autres membres de la Chambre indéfiniment? Je constate que dans l'angle reculé de cette enceinte il n'y a qu'un honorable député qui puisse supporter tout cela. Nous devrions continuer les travaux de la Chambre. En un mot, laissons de côté toutes ces discussions supplémentaires.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix de cet amendement, j'aimerais faire connaître nettement mon attitude relativement à un ou deux points dont il est question dans ce texte. Au début de la présente session du Parlement, le parti que j'ai l'honneur de diriger dans le moment, a fait une déclaration que nous n'avons pas envisagée à la légère en ce temps de guerre. Nous étions bien sincères en la faisant. C'est-à-dire qu'en somme,—je ne répète pas exactement les paroles que j'ai dites alors,—nous ne devions pas, au cours de la présente session, embarrasser le Gouvernement par des critiques inutiles, mais